



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'AUDE**

Association loi 1901
Siège social : 51 boulevard Jean Jaurès
11000 CARCASSONNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'AUDE

Association loi 1901
Siège social : 51 boulevard Jean Jaurès
11000 CARCASSONNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'AUDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 13 mai 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	22 686	16 455	6 231	9 155	2 924	31.94
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	128		128	128		
	Prêts				25 000	25 000	100.00
	Autres immobilisations financières	720		720	720		
	Total I	23 533	16 455	7 079	35 003	27 924	79.78
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	27 281		27 281	23 547	3 734	15.86
	Autres créances	34 162		34 162	29 501	4 660	15.80
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	94 237		94 237	90 235	4 002	4.44
	Charges constatées d'avance (3)	954		954	1 153	199	17.28
	Total III	156 633		156 633	144 436	12 197	8.44
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	180 167	16 455	163 712	179 439	15 727	8.76

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	110 376	114 759	4 383	3.82
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 248	4 383	7 865	179.44
	Autres fonds associatifs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	98 128	110 376	12 248	11.10
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	4 084	4 660	576	12.36
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	16 065	3 890	12 175	312.98
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (I)	Total III	20 149	8 550	11 599	135.66
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	5 822	8 304	2 483	29.89
	Emprunts et dettes financières divers	4 265	1 337	2 928	218.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 340	9 591	749	7.81
	Dettes fiscales et sociales	23 743	20 950	2 794	13.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 265	856	409	47.80
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		19 475	19 475	100.00
	Total IV	45 436	60 513	15 077	24.92
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		163 712	179 439	15 727	8.76

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

45 436

41 038

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	125 085		131 433		6 348	4.83
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	192 122		178 743		13 379	7.49
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 548		3 112		2 436	78.27
Collectes						
Cotisations	1 381		1 710		329	19.25
Autres produits	27 245		30 028		2 783	9.27
Total I	351 381		345 026		6 355	1.84
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	110 604		99 800		10 804	10.83
Impôts, taxes et versements assimilés	4 218		4 561		344	7.53
Salaires et traitements	162 169		177 195		15 026	8.48
Charges sociales	50 037		51 776		1 739	3.36
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 924		2 961		37	1.25
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 084		4 660		576	12.36
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	18 402		20 328		1 926	9.48
Total II	352 438		361 281		8 843	2.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 057		16 255		15 198	93.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		108		188	80	42.54
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		108		188	80	42.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		182		244	62	25.45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		182		244	62	25.45
2. Résultat financier (V-VI)		74		57	18	31.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 132		16 312	15 180	93.06
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 398		2 353	955	40.59
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 398		2 353	955	40.59
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		339		1 629	1 290	79.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		339		1 629	1 290	79.17
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 058		724	335	46.26
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		352 886		347 567	5 320	1.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		352 959		363 155	10 195	2.81
Solde intermédiaire		73		15 588	15 515	99.53
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		3 890		15 095	11 205	74.23
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		16 065		3 890	12 175	312.98
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		12 248		4 383	7 865	179.44

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	3 708		
Matériel de transport	14 619		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 359		
TOTAL	22 686		
Autres titres immobilisés	128		
Prêts, autres immobilisations financières	25 720		15 000
TOTAL	25 848		15 000
TOTAL GENERAL	48 533		15 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			3 708	3 708
Matériel de transport			14 619	14 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 359	4 359
TOTAL			22 686	22 686
Autres titres immobilisés			128	128
Prêts, autres immobilisations financières		40 000	720	720
TOTAL		40 000	848	848
TOTAL GENERAL		40 000	23 533	23 533

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 708			3 708
Matériel de transport	5 464	2 924		8 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 359			4 359
TOTAL	13 531	2 924		16 455
TOTAL GENERAL	13 531	2 924		16 455

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 924				
TOTAL	2 924				
TOTAL GENERAL	2 924				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	4 660	4 084	4 660		4 084
TOTAL	4 660	4 084	4 660		4 084
TOTAL GENERAL	4 660	4 084	4 660		4 084
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 149	4 660		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	720	720	
Autres créances clients	27 281	27 281	
Divers état et autres collectivités publiques	23 752	23 752	
Groupe et associés	4 080	4 080	
Débiteurs divers	6 330	6 330	
Charges constatées d'avance	954	954	
TOTAL	63 116	63 116	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	15 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	40 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 822	5 822		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 340	10 340		
Personnel et comptes rattachés	9 791	9 791		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 872	10 872		
Autres impôts taxes et assimilés	3 080	3 080		
Groupe et associés	4 265	4 265		
Autres dettes	1 265	1 265		
TOTAL	45 436	45 436		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 483			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	720
Créances usagers et comptes rattachés	27 281
Autres créances	34 162
Disponibilités	94 237
Total	156 400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 845
Dettes fiscales et sociales	12 315
Autres dettes	754
Total	19 914

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	954
Total	954

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- dons soutien à l'association	4	771300
- solde SBX iinf. 19/6/17 non régul.	4	772000
- CONVENTION 03/2017 VILLE CARCA	600	772000
- rbt assur. MAE trop perçu 2017	19	772000
- régul. CAF PSO CIT ADOS 2017	604	772000
- chq UKRAINEC BAFA 2015	166	772000
Total	1 397	
Charges exceptionnelles		
- régul. CAF CLAS 2017	339	672000
Total	339	